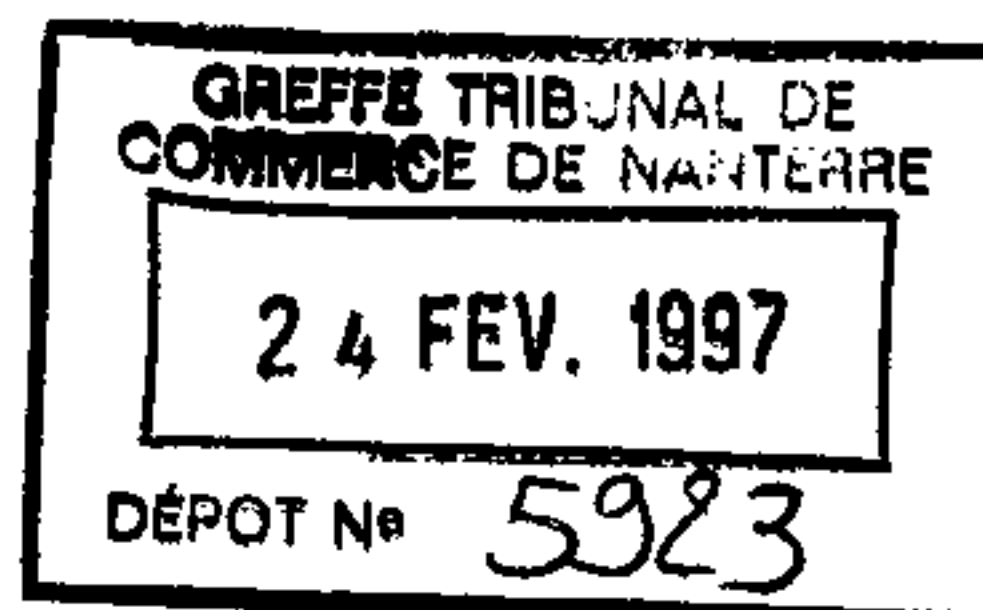




S.L.G EXPERTISE
Société Anonyme au capital de F. 500000
Siège Social : 7 bis rue Hervet 92500 RUEIL MALMAISON
NANTERRE B 320 853 518-(81 B 00572)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 MARS 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,

Le vingt huit mars,

A dix-huit heures,

Les actionnaires de la société S.L.G EXPERTISE, société anonyme au capital de 500000 F, divisé en 5000 actions de 100 F chacune, dont le siège est 7 bis rue Hervet, 92500 RUEIL MALMAISON, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 60 rue Pierre Charron à PARIS (8ème), sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 26 février 1996 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Suzanne GODON, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Marion BOLZE-PEREZ et Monsieur Michel THOMAS BOURGNEUF, les deux actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Raymond BAUMANN est désigné comme secrétaire.

Monsieur François de BAUDUS de FRANCURES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 26 février 1996, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 5.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

[Handwritten signature]

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 1995,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.
- les renseignements relatifs aux candidats aux fonctions d'administrateurs

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1995 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et approbation desdites conventions,
- Remplacement d'administrateurs démissionnaires,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées.

.....
.....

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....
.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateurs :

Madame Marion BOLZE-PEREZ
née 29 août 1961 à Sainte Foy les Lyon (69110)
de nationalité française
demeurant à VIROFLAY (78220) 9 rue Racine - Résidence
Parc Gaillon

en remplacement de Monsieur Hervé GODARD, démissionnaire

Monsieur François POMMERET
né le 27 octobre 1949 à Rabat (Maroc)
de nationalité française
demeurant à NIMES (30000) 52 rue Rouget de Lisle

en remplacement de Monsieur Jacques NEGRE, démissionnaire

En conséquence, Madame Marion BOLZE-PEREZ et Monsieur François POMMERET exerceront leurs fonctions pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 1999 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

.....
.....

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



CINQUIEME RESOLUTION

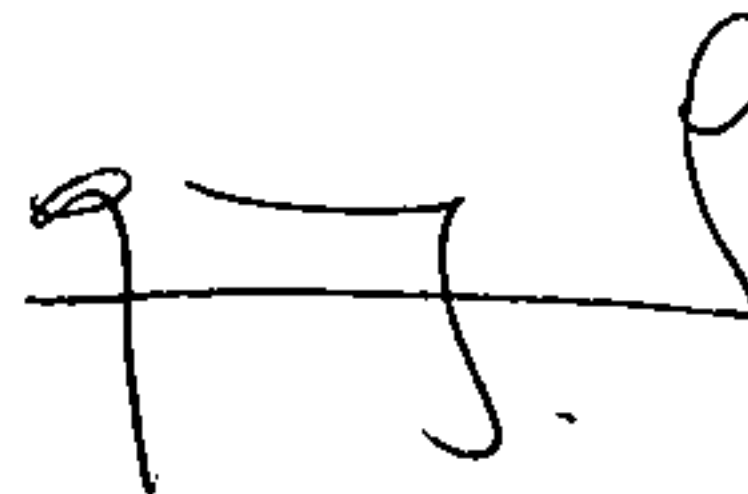
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line and a loop.